

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Six semaines de vacances obligatoires

L'article 110 de la Constitution fédérale est consacré au travail. Le 11 mars, nous voterons sur une initiative du syndicat *Travail suisse* qui propose d'y ajouter l'alinéa suivant: *Tous les travailleurs ont droit à des vacances payées de six semaines par an au minimum.* Par «travailleur», le texte veut dire «employé». Les patrons et les indépendants ne travaillent pas, c'est bien connu.

Le motif invoqué est que les relations dans le monde du travail sont plus dures que naguère: concurrence accrue entre les entreprises et à l'intérieur de celles-ci, accroissement de la charge du travail, instabilité des emplois. Cette évolution engendre le stress, l'épuisement et la dépression, sans parler d'un absentéisme coûteux pour l'économie.

Tout n'est pas faux dans cette description. Mais tout est disproportionné et donne une image biaisée de la réalité.

L'initiative présente trois défauts. Le premier, qui touchera surtout les juristes, est que la durée des vacances n'est pas un sujet de rang constitutionnel. Le deuxième est que le recours à la loi court-circuite le régime des conventions collectives. Le dernier est circonstanciel: une augmentation générale des vacances n'est pas vraiment la bonne réponse aux problèmes économiques actuels.

Reprenons. En soi, il n'y a aucun problème à ce que des employés jouissent de six semaines de vacances si les syndicats et les patrons concernés sont tombés d'accord sur ce point. La durée des vacances n'est pas une question de principe. Et précisément parce qu'elle n'est pas une question de principe, elle n'a rien à faire dans la Constitution fédérale. La Constitution a pour fonction principale de formaliser les relations stables qui structurent la Confédération et les grands principes qui orientent perpétuellement son action. Comme il n'y a d'initiative que constitutionnelle, on pourrait sans doute imaginer qu'une menace gravissime pesant sur les souverainetés cantonales ou l'indépendance de la Suisse impose le lancement d'une initiative sur un sujet de rang législatif. Mais dans le cours normal des choses, c'est le cas en l'occurrence, la Constitution ne doit pas être utilisée comme un simple levier de pouvoir pour imposer un point de vue partisan.

Dans notre régime de négociations paritaires et de conventions collectives, les représentants des employés et des patrons débattent non en termes d'affrontement d'idées générales, mais en fonction de situations concrètes. Les débats débouchent sur des accords différenciés

selon la branche, selon les conditions de travail, selon aussi la capacité des négociateurs. Cette volonté de rester réaliste et d'aboutir à un accord acceptable par les deux parties est infiniment plus adéquate pour aborder les questions économiques que le système rigide de l'étatisme à la française. Pensons aux problèmes, pas encore surmontés dix ans après, qu'a posés le passage aux trente-cinq heures!

Les milieux syndicaux qui ont lancé cette initiative agissent contre leur propre nature. Chaque fois qu'une question sociale est dévolue à l'Etat, ils perdent sans espoir de retour une partie de leur champ d'action et, par conséquent, de leur raison d'être. Au bout de cette évolution, on entrevoit la silhouette du fonctionnaire syndical, les relations de travail étouffées par des normes administratives inamovibles et, pour le surplus, le retour de la rhétorique de la lutte des classes.

L'utilisation de la contrainte de la loi dans un régime de conventions collectives est d'abord un aveu d'incompétence: «La réalité économique est trop complexe, trop mouvante, réfugions-nous dans l'idéologie simplificatrice et rassurante!» C'est aussi une déloyauté à l'égard du partenaire social: «Faute de

pouvoir vous convaincre, nous allons vous contraindre.»

Nous disions plus haut que les auteurs de l'initiative ne tiennent pas compte des problèmes actuels. Il serait plus exact de dire qu'ils en tiennent excessivement compte quant aux employés et pas du tout quant aux patrons et aux entreprises. Ils font l'impasse sur le fait que les uns et les autres sont sur le même bateau social et ballotés par les mêmes vagues économiques. Ils ne se préoccupent d'ailleurs ni du bateau ni des vagues, juste de leur propre conformité idéologique.

L'argumentaire dénonce comme une injustice le fait que le Code des obligations, qui prévoit un minimum de quatre semaines de vacances payées, n'a pas bougé depuis vingt-cinq ans. L'argument repose sur la conviction implicite que nous progressons nécessairement vers un monde d'harmonie où l'on travaillera moins tout en gagnant plus. Pour ceux qui ne partagent pas cette mystique du Progrès continu, l'argument se retourne contre ses auteurs: les circonstances s'étant aggravées depuis vingt-cinq ans, il faut rejeter une initiative inadéquate et se préparer à travailler davantage.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Aspects de la vie vaudoise

Publications

(*fm*) Dans le domaine historique, signalons la parution, dans la collection de la Bibliothèque historique vaudoise, de deux ouvrages. Le premier, *La liberté de la presse dans le canton de Vaud, 1798-1832*, est dû à la plume de Marie-Thérèse Guignard, docteur en droit; cette étude, qui s'adresse aussi bien aux journalistes qu'aux historiens, traite des mesures de censure administratives et des procès pénaux intentés aux auteurs d'imprimés jugés séditieux; si elle s'arrête à 1832, c'est qu'à cette date furent posés, dans la loi vaudoise, les fondements de notre conception actuelle de la liberté de la presse. Dans le second ouvrage, *Ferdinand Lecomte, 1826-1899. Un Vaudois témoin de la guerre de Sécession*, son auteur, David Auberson, a choisi de nous présenter une des personnalités vaudoises les plus étonnantes du XIX^e siècle. Militant radical proche d'Henri Druey et de Louis Ruchonnet, Ferdinand Lecomte fut journaliste, puis bibliothécaire cantonal et enfin chancelier de l'Etat de Vaud; fondateur de la *Revue militaire suisse*, il devint colonel-divisionnaire en 1875 et fut le premier biographe du général Jomini. En outre, et c'est l'épisode le plus marquant de sa carrière, il participa en qualité d'observateur militaire de la Confédération helvétique à la guerre de Sécession. Ce volume est préfacé par un historien familier à nos lecteurs,

Jean-Jacques Langendorf, spécialiste des conflits armés des XIX^e et XX^e siècles. [Ces ouvrages peuvent être obtenus à l'adresse suivante: Bibliothèque historique vaudoise, Grand-Chêne 8, 1002 Lausanne, ou par internet: www.s-a-v.org, rubrique bhv. Celui de M. Auberson est en souscription jusqu'au 31 mars.]

Dans le domaine artistique, on mentionnera la parution d'un livre dédié au peintre aiglon Frédéric Rouge (1867-1950). Ecrit conjointement par Grégoire Montanero, Bernard Favre et Marcel Jordan, ce volume réunit 130 peintures et dessins, dont 80 inédits, et permettra de se faire une idée plus précise de ce peintre souvent critiqué par les milieux artistiques pour son refus de la modernité et son conservatisme. [*Frédéric Rouge, un peintre hors du temps*. Editions Publi-Libris]

Vaud plus rapide que les autres cantons

(*fm*) Chaque canton suisse a été incité par l'Office fédéral de la culture à répertorier son patrimoine immatériel, avec comme enjeu une inscription au patrimoine de l'Unesco. Ce qui nous intéresse ici surtout, c'est que le Canton de Vaud est le premier à proposer sur internet ses recherches faites entre septembre 2010 et octobre 2011; ainsi, à l'adresse www.patrimoine.vd.ch/traditions-vivantes sont répertoriées pas moins de soixante-neuf traditions vau-

doises, classées en cinq catégories: Traditions orales, Arts du spectacle, Pratiques sociales, Nature et univers, Artisanat traditionnel. On y relèvera pêle-mêle des coutumes allant des Brandons aux Abbayes, en passant par la levée de la sangle, les gremailles (qui sait encore de quoi il s'agit?) et même les histoires de Ouin-Ouin!

Gruyère et vins en or et en argent

(*fm*) Le gruyère AOC du Haut-Jorat a remporté une médaille d'or lors du concours des *World Cheese Awards* à Birmingham (Royaume-Uni), manifestation la plus importante de sa catégorie au niveau international depuis 2005. Nous adressons donc nos félicitations à M. René Pernet, directeur de la fromagerie de Peney-le-Jorat, et à son équipe de collaborateurs.

Les Côtes de l'Orbe, région viticole moins connue que Lavaux, La Côte ou le Chablais, produisent depuis plusieurs années d'excellents vins. C'est ainsi que, lors du dernier Grand Prix suisse du vin, le chasselas Treize Coteaux de la Cave coopérative d'Orbe et environs et le Méganoir, assemblage de cépages, du Domaine du Manoir à Valeyres-sous-Rances, ont obtenu une médaille d'or; de ce dernier village, et bien connue de la Ligue Vaudoise, la Cave du Château, exploitée par Benjamin Morel, a obtenu trois médailles d'argent. Tous ces producteurs méritent également nos vives félicitations.

Ils n'en ont pas vu la couleur

Rebondissement cocasse dans l'affaire du crime de la Cité: lors d'une conférence de presse du 19 janvier, le conseiller d'Etat Marthaler, pressé de questions et peu désireux d'y répondre, a dû avouer que la hideuse toiture de l'éventuel futur bâtiment du Grand Conseil serait de métal gris, et non de teinte brune comme beaucoup le croyaient et comme le montrait le photomontage officiel. Stupeur chez certains notables, et pas des moindres: le président du Grand Conseil, le président de la commission parlementaire en charge du dossier, et même M. Olivier Français, directeur des Travaux de la Ville sous l'égide duquel s'est déroulée la mise à l'enquête. Selon *24 heures*, ils n'avaient pas pris garde à ce changement.

La Nation, elle, avait lu le dossier d'enquête, vu la chose et dénoncé l'automne passé cette péjoration d'un projet déjà calamiteux. Les notables sus-nommés devraient lire notre journal: c'est la publication incontournable pour qui veut être renseigné objectivement sur les affaires vaudoises. Nous nous réjouissons de compter bientôt trois nouveaux abonnés.

Cela dit, M. Marthaler n'ayant pas cru bon de stopper le projet comme nous l'en avons prié – mais peut-être ne lit-il pas non plus *La Nation* – on s'achemine vers un référendum si le parlement vote le crédit.

C.

Autres temps, autres mœurs

Le dernier *Juvenilia* publié commentait l'étonnante intuition d'un adolescent qui avait désigné la Révolution française comme point de départ du déclin de la politesse. Quelque temps plus tard, je relis, dans le livret d'un coffret de CD consacré à la musique instrumentale de Bach, la dédicace du musicien à son protecteur, le margrave de Brandebourg. Le texte de l'original est en français, langue officielle de la cour à Berlin :

*A Son Altesse Royale
Monseigneur Crétien Louis
Margraf de Brandebourg & c. & c. & c.*

Monseigneur

Comme j'eus il y a une couple d'années, le bonheur de me faire entendre à Votre Alteße Royale, en vertu de ses ordres, & que je remarquai alors, qu'Elle prenoit quelque plaisir aux petits talents que le Ciel m'a donnés pour la Musique, & qu'en prenant Conge de Votre Alteße Royale, Elle voulut bien me faire l'honneur de me commander de Lui envoyer quelques pieces de ma Composition: j'ai donc selon ses tres gracieux ordres, pris la liberté de rendre mes tres-humbles devoirs à Votre Alteße Royale, pour les presents Concerts, que j'ai accommodés à plusieurs Instruments; La priant tres humblement de ne vouloir pas juger leur imperfection, à la rigueur du gout fin et delicat, que tout le monde sçait qu'Elle a pour les pièces musicales; mais de tirer plutot en Benigne consideration, le profonde respect, & la tres-humble obeissance que je tache à Lui temoigner par là. Pour le reste, Monseigneur, je supplie tres humblement Votre Alteße Royale, d'avoir la bonté de continuer ses bonnes graces envers moi, et d'être persuadée que je n'ai rien tant à cœur, que de pouvoir être employé en des occasions plus dignes d'Elle et de son

service, moi qui suis avec un zele sans pareil

Monseigneur

*De Votre Altesse Royale
Le tres humble et tres obeissant serviteur
Jean Sebastien Bach.
Coethen, d. 24 mar. 1721*

Le style outré de cette épître dédicatoire amuse ou scandalise aujourd'hui. Comment un génie de la taille de Bach peut-il se livrer à de pareilles flagorneuries? Était-il dépourvu de fierté pour manifester une courtoisie si peu sincère? Était-il obligé de passer par de telles humiliations pour se faire entendre? Ces manières, déroutantes pour un esprit moderne, se trouvent savamment magnifiées dans un stupéfiant oratorio de Mauricio Kagel (1931–2008), la *Sankt-Bach-Passion*, hommage hagiographique d'un athée au Cantor, dont le livret est basé sur des documents d'époque: au sommet de l'œuvre, le récitant déroule en crescendo, comme une litanie détraquée qui s'emballe et devient de plus en plus confuse, les titres de ses maîtres: «[...] *Dem AllerDurchlauchtigsten, großmächtigsten Fürsten und Herren, Herrn Friedrich Augusto, König in Pohlen, Groß-Herzog in Litthauen, zu Reußen, Preußen, Mazovien, Samogitien, Kiovien, Volhinien, Podolien, Podlachien, Liefeland, Smoleskien, Severien und Zschernicovien etc. etc. [...]*» A la fin de cette avalanche de titres, éclate dans sa simplicité le seul nom qui vaille: Johann Sebastian Bach. L'honneur de Bach vengé par Kagel? Le premier concerné serait assurément ahuri des manières de ce dernier. Aujourd'hui, nous préférons l'arrogance du génie qui se bat pour se libérer des usages de la cour. Voir l'échange apocryphe entre Mozart et le chambellan

dans *Amadeus* de Forman: «– Pourquoi ne me confie-t-on pas ce poste? – Mozart, vous n'êtes pas l'unique compositeur à Vienne. – Non. Mais je suis le meilleur. – Mozart, une touche de modestie vous siérait mieux.» Là, nous sommes en plein XX^e siècle, non à la cour de Joseph II.

La politesse d'Ancien Régime est née, comme l'usage de la fourchette, dans l'Italie de la Renaissance: *pulito*, «net, propre, lisse» donne *pulitezza*, repris en français avec une notion de bon goût, d'élégance dans les habitudes, de finesse dans l'expression. Le sens définitif, «manière de se conduire correspondant aux bons usages du monde», est du XVII^e siècle. «Du monde» est à prendre au sens mondain, c'est à dire de la cour; d'où la quasi synonymie avec le mot courtoisie. Dans cette matière, quel meilleur maître que Baltasar Gracian, dans *L'Homme de cour*? «La courtoisie est la partie principale du savoir-vivre; c'est une espèce de charme, par où on se fait aimer de tout le monde; au lieu que l'on s'en fait haïr et mépriser, par la rusticité. Car si l'incivilité vient de superbe, elle est digne de haine; si c'est de bêtise, elle est méprisable. Le trop sied mieux à la courtoisie, que le trop peu; mais elle ne doit pas être égale envers tous; car elle dégénérerait en injustice. Elle est même d'obligation et d'usage entre les ennemis, ce qui montre son pouvoir. Elle coûte peu et vaut beaucoup.» (traduction française de 1684)

Tout l'emballage de la dédicace de Bach se trouve dans ces lignes: «Le trop sied mieux» indique bien que l'enflure des formules est de pure convention. D'ailleurs toutes les dédicaces de ce temps utilisent le même schéma, avec ses stéréotypes qui ne sont pas plus kitsch ni moins sincères que nos «salutations distinguées». La phrase

suivante est fort éloquent, qui affiche les degrés de la politesse en fonction de la classe sociale: Bach ne peut s'adresser à un prince comme à l'un de ses pairs. L'égalitarisme a diabolisé ces inégalités protectrices qui étaient le fondement de l'ordre social des sociétés traditionnelles. Mais le plus singulier est ici: une courtoisie égalitaire «dégénérerait en injustice». La justice est que chacun obtienne son dû selon son rang. Nous sommes loin des citoyens qui naissent «égaux en droits». Le sujet n'a pas droit à la même politesse que le prince, faute de quoi l'édifice social s'écroule.

Cette hiérarchie établit entre les individus des distinctions subtiles, où l'hypocrisie n'est pas absente. Bach n'était pas dupe de l'infériorité de son correspondant en matière musicale, mais il est d'usage de faire comme si... Et cela n'ôte de mérite à personne. Les traits redondants et livrés clé en main – ce sont toujours les mêmes – à l'usage du scripteur sont en carton-pâte: c'est le décor baroque de l'épître dédicatoire, avec ses ors et ses stucs. C'est aussi un théâtre où le double jeu est permis. Nous l'avons dit: le lecteur moderne sourit ou est choqué par ce style. Personne ne s'est avisé que Bach pouvait aussi se moquer de son maître en l'accablant de compliments bouffons et en s'humiliant excessivement. Il y a peut-être du valet de Molière chez Bach (qui n'était pas dépourvu d'humour: voyez la Cantate du café). La frontière entre le sérieux et la dérision est floue, et c'est ce qui fait le charme de ces ronds de jambe surannés. Enfin, on ajoutera une solide leçon de morale: la politesse n'a nul besoin d'être sincère, ce qui lui assure son universalité et son efficacité. «Elle coûte peu et vaut beaucoup.»

JEAN-BLAISE ROCHAT

Quarante-trois virgule deux millions

En dollars. C'est le prix auquel a été adjugé l'autre jour, à une vente de Christie's New-York, une œuvre (tableau? gravure? découpage dans une BD?) créée, si l'on peut dire, en 1961 par Roy Lichtenstein, alors pape de la peinture pop.

Il peut nous arriver de regretter que *La Nation* ne soit pas de temps à autre illustrée. Dans le cas particulier, les couleurs n'auraient pas été nécessaires, puisque ce chef-d'œuvre est entièrement en noir et blanc, reproduit à l'échelle d'environ 18x18 cm dans *Le Temps* du 12 décembre dernier, p. 27.

Tout en haut du tableau, on lit ce qui suit, en très grosses lettres, sur trois lignes: «I CAN SEE THE WHOLE ROOM... AND THERE'S NOBODY IN IT!»

En-dessous, au centre du carré noir, un cercle blanc, dans lequel apparaît, très stylisée, la partie gauche d'un visage d'homme (son nez, sa bouche, son œil gauche entouré d'un cercle noir) et son index avec lequel il repousse une plaque noire, ronde, qui manifestement doit servir de cache ou volet à l'œil de bœuf... rond!

Dès lors, même sans savoir l'anglais (comme votre serviteur), on devine aisément de quoi il s'agit. Monsieur soupçonne Madame d'infidélité. Se fiant à sa prétendue capacité de filature ou à un tuyau de son détective ou d'amis charitables, il croit pouvoir surprendre les coupables dans une chambre de bonne, mais il fait chou

blanc. Il y a d'ailleurs une excellente histoire de Gilles à ce sujet.

Quarante-trois virgule deux millions. Le nom de l'adjudicataire est bien entendu secret, du moins pour le moment. Russe? Chinois? Banque cherchant à renforcer ses fonds propres? Sans aller chercher si loin, serait-ce M. Pinault soi-même, qui, ayant depuis longtemps rempli de son inestimable collection le Palais Grassi, doit maintenant remplir la Gogana del Mar, soufflée à Guggenheim?

Du Palasse Grassi, bordant le Grand Canal presque en face de l'Academia, parlons-en. Y êtes-vous allés? Vaut le détour. Avec deux ou trois ans de recul, voici quelques souvenirs qui m'en restent. Tout d'abord, de haut en bas des étages, un blanc immaculé et glacial. Hôtesses en uniformes conçus dans les ateliers d'un très grand couturier. Et dans les innombrables salles truffées de caméras, quoi au juste? Ah oui, cette statuette en couleurs d'un enfant agenouillé dans un coin, nous tournant le dos; on s'approche et on voit qu'il a la tête d'Hitler. Ou un dessin colorisé d'un enfant d'environ trois ans, d'un niveau artistique légèrement inférieur (pardonnez ma présomption) à ceux de ma petite-fille au même âge. Combien de millions? Et encore: une Motosacoche des années vingt accrochée au plafond par deux cordes. Ou bien: un empilement improbable de vieux Biglas métalliques au milieu d'une salle. Et ainsi de suite.

Me penchant à l'une ou l'autre des majestueuses fenêtres, je me disais combien il serait aisé d'amener au pied du palais une grande barge du service de la voirie, d'y vider tout son contenu... et départ pour la déchetterie!

Je lis dans une monographie sur Marcel Duchamp, père fondateur et vénéré de l'art contemporain, grand génie peut-être, grand mystificateur probablement et mystérieux certainement: «Le baptême artistique a ainsi fait basculer l'esthétique dans l'éthique: l'art devient un geste moral qui justifie tous les regards neufs sur le monde. En qualifiant d'œuvre d'art un objet de série, Marcel Duchamp affirme la primauté morale de l'artiste. Mais il découvre en même temps, à travers ce qu'on peut appeler le folklore technique de son époque, le sens de la nature moderne, industrielle et urbaine.»

Compris? Si vous n'avez pas compris, vous êtes de ceux qui, il y a cent vingt ans, auraient envoyé des montagnes d'impressionnistes à la poubelle. Et dans un demi-siècle où l'art d'aujourd'hui sera au sommet de sa gloire, vous serez dans le même panier que ces nazis qui brûlaient des chefs-d'œuvre comme art dégénéré.

Si ma supposition se révèle fondée et si l'œuvre prodigieuse de Lichtenstein se trouve bien à la Degana del Mar, lors de votre prochain séjour à Venise hâtez-vous de vous y rendre, par devoir non pas esthétique (quelle horreur!) mais éthique. Après avoir fait une ou deux heures de queue, foncez tout droit vers la salle où il crâne, en face d'une foule fascinée et muette. Vous constaterez alors, *de visu*, que derrière le vitrage blindé il n'y a rien (nothing).

A. BONNARD

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. L'entrée est libre.

Prochains rendez-vous:

- 1^{er} février:** De la désertion au service civil: histoire d'un individualisme, avec **Félicien Monnier**, rédacteur à *La Nation*
- 8 février:** Le combat pour l'indépendance du Jura valait-il la peine? avec **Alain Charpillot**, editorialiste au *Jura Libre*
- 15 février:** Réflexions contre la limitation des droits politiques, avec **Philippe Nantermod**, député-suppléant au Grand Conseil valaisan

La « Métropole lémanique » ou le Traité de Prangins

Le 9 novembre dernier, les Conseils d'Etat des Cantons de Vaud et Genève ont signé au Château de Prangins un accord destiné à formaliser leur collaboration « à l'échelle métropolitaine », comme ils le déclarent en préambule. L'objectif général est d'assurer la compétitivité économique des deux cantons et de la région lémanique tout en y maintenant une qualité de vie élevée.

On est loin de la fusion préconisée naguère par certains. On est loin aussi, heureusement, des chamailleries qui ont souvent agité les relations entre des voisins parfois en concurrence pour accueillir les sièges internationaux de sociétés prestigieuses ou, plus prosaïquement, des contribuables intéressants.

Dans les faits et depuis quelques années, les deux cantons collaborent de façon efficace dans plusieurs domaines. Ils ont réussi à adopter une position commune dans le cadre de leurs discussions avec la Confédération, en particulier en matière de transports par route et par rail. Aujourd'hui, ils doivent constater que la prospérité suscite aussi des difficultés.

L'accroissement de la population des deux cantons est impressionnant. Entre 2000 et 2010, 142000 personnes s'y sont établies; c'est 14% de plus, alors qu'il n'y en a eu « que » 9% de plus pour la Suisse. Les exportations se sont accrues de 88% (47% pour la Suisse) et

les emplois ont augmenté de 16,2% (10,5% pour la Suisse). A Genève, un emploi privé sur trois est lié aux multinationales alors que, dans le Canton de Vaud, il y a près de quarante sièges mondiaux ou européens d'entreprises multinationales. Cela permet à Vaud et Genève d'être parmi les huit cantons qui contribuent positivement à la péréquation intercantonale. Ils versent à eux deux 20% de l'impôt fédéral direct.

Entre 2000 et 2010, le nombre de passagers de l'aéroport de Cointrin a augmenté de 50%. Dans les universités de Genève et Lausanne et à l'Ecole polytechnique, il y a 35000 étudiants, soit 27% du total suisse.

Les étudiants, les employés des sociétés privées, les fonctionnaires internationaux et les consommateurs se déplacent. Les flux de pendulaires enflent, font déborder les trains et créent des bouchons sur les autoroutes. La construction de logements n'arrive pas à suivre et les prix de l'immobilier s'envolent. L'aménagement du territoire se complique sérieusement.

En 2009 déjà, les deux Conseils d'Etat ont signé une convention sur les infrastructures d'importance suprarégionale et ont décidé de préfinancer certains investissements en matière de transports, de centres d'expositions, de culture et pour l'aéroport. Il y a aussi eu un accord avec les CFF et l'Office fédéral des transports pour le développement

de l'offre sur la ligne entre Lausanne et Genève-Aéroport.

Le « Traité de Prangins » n'est donc pas une nouveauté. Il sert à mieux définir un cadre juridique adapté à la nouvelle collaboration entre les deux cantons. Il pourrait aboutir, cette année encore, à la création d'une association au sens du Code civil pour permettre la participation de partenaires tiers, comme les communes, ou même certaines entités territoriales françaises.

A titre de mesures immédiates, les Conseils d'Etat engagent des actions communes de lobbying à Berne, des opérations de relations publiques et de communication, la création d'une statistique métropolitaine, des travaux pour une étude sur les coopérations en matière d'enseignement supérieur, ainsi que pour vérifier les synergies possibles entre les fédérations sportives et les organisations internationales.

C'est d'abord en matière de mobilité que les cantons vont intervenir pour doubler la capacité en places assises dans les trains entre Lausanne et Genève, permettre la cadence au quart d'heure sur les réseaux régionaux et apporter des solutions pour les deux nœuds ferroviaires d'importance que sont Genève et Lausanne. Pour la route, il y aura le contournement de Morges pour lequel un choix définitif devrait intervenir en 2012, d'éventuelles nouvelles jonctions autorou-

tières autour de Lausanne, la suppression du goulet de Crissier ainsi que ceux du Vengeron-Coppet et de Coppet-Nyon. Pour Genève, il s'agira de la traversée du lac. A l'heure actuelle, trois variantes sont examinées par l'Office fédéral des routes. Cette traversée devrait se réaliser dans le cadre du programme des routes nationales.

Contrairement à ce que pourrait suggérer le titre de l'accord, le reste du Canton n'est pas négligé ou ignoré. Il s'agit plutôt de résoudre les problèmes suscités par le développement très rapide de l'arc lémanique entre Lausanne et Genève. Cette prospérité profite à l'ensemble du Canton.

Les associations économiques sont étroitement associées à la mise en œuvre de cet accord. Il faut s'en réjouir. On peut également relever que cet accord est de nature pragmatique, qu'il s'agit avant tout de formaliser une collaboration déjà en cours, et que les signataires ont évité l'écueil de la création d'une usine à gaz avec de multiples commissions, comités, conseils consultatifs, etc.

Il reste à espérer que les communes situées entre Lausanne et Genève, directement et particulièrement concernées par les problèmes à la base de l'accord, seront associées dans la mesure adéquate à la réflexion et aux décisions à prendre.

JEAN-MICHEL HENNY

Revue de presse

Démocratie oligarchique

L'affaire Hildebrand a inspiré Me Charles Poncet qui, dans *L'Hebdo* du 12 janvier, a adressé une « Lettre ouverte à Hansueli Raggenbass », président de la Banque Nationale Suisse (BNS). L'avocat genevois a siégé quatre ans au Conseil national; il a donc une vision assez exacte du fonctionnement de la démocratie partisane:

[...] *Les prébendes suisses sont divisées entre les quatre partis gouvernementaux: socialistes, radicaux-libéraux, PDC et UDC cohabitent dans les grandes régions – CFF, Poste, BNS, Fonds national de la recherche scientifique, SSR, grandes écoles, Pro Helvetia, etc. –, l'un(e) président sans bruit, l'autre plus exposé comme directeur général; d'autres encore, simples potiches, prennent place à la table de bombance, muets, tenant d'une main reconnaissante la sébile à jetons de présence où s'entasseront les pistoles. Car il s'agit de récompenser les caciques des partis, voire d'acheter leur silence; leurs compétences, quand ils en ont, sont rarement décisives. Malgré des débâcles récentes – Swisair ou UBS pour ne parler que d'elles –, l'arcane déploie toujours ses effets dans certaines entreprises, y compris, hélas, les médias suisses, dont la pusillanimité étonne à juste titre les rares étrangers qui s'y intéressent. Contagieuse, cette peste s'étend aux cantons et aux communes: services industriels, transports publics, banques cantonales ont au conseil des ganaches redevables à une allégeance partisane de la sinécure où elles se complaisent.*

Un chantage réciproque et permanent cimentera l'assemblage. Personne ne pourfendra le rentier de l'autre camp: fût-il incapable, voire félon, qu'il risquerait au plus des égratignures et la démission en douceur, chacun redoutant que, s'il se voyait chassé sans ménagement des verts pâturages où ses commensaux broutent

à loisir, le résignataire ne troublât le confort général par quelque confession intempestive; voire qu'en repréailles il n'ouvrît au vent du large les placards dont émaneraient à coup sûr de forts effluves de brie ou de schabziger propres à troubler la béate torpeur de la plus vieille démocratie du monde. [...]

On devrait insérer quelques textes de Me Poncet dans les manuels d'instruction civique qui deviendraient ainsi moins rasoirs, en décrivant non seulement la machine démocratique, mais aussi les oligarchies partisans qui s'en servent.

E. J.

Le sexe des anges

Un article signé LBS, publié dans *24 heures* du 19 janvier rapporte les débats du Conseil communal de Lausanne suite à une interpellation qui demandait à l'exécutif ce qu'il entend faire pour rendre la place Chauderon aux Lausannois:

[...] *S'est ensuivi un long débat sur l'impuissance des forces de l'ordre et le sentiment d'insécurité de la population... Le texte décrit que « les dealers sont groupés selon leur origine. Les Africains, majoritairement de l'Ouest, dealent entre le bâtiment administratif de Chauderon, tandis que les Maghrébins se tiennent plutôt entre le bas des escalators et le bâtiment Chauderon 7 et 9 ».*

Pour l'avocat Jean-Michel Dolivo, le fait de stigmatiser ainsi des groupes en fonction de leur appartenance ethnique pourrait être condamnable au motif de la discrimination raciale...

L'écologiste Nkiko Nsengimana a relevé qu'il aurait été plus convenable d'écrire « Des Africains de l'Ouest » et « des Maghrébins » plutôt que d'utiliser un « les » généraliste et dangereux. [...]

Le pouvoir est impuissant, alors on discute.

En 1453 déjà, dans Constantinople assiégée par les Turcs, on débattait du sexe des anges.

Ph. R.

Vingt ans déjà!

Comme le temps passe!

Nous ne résistons pas au plaisir de faire connaître à nos lecteurs ces lignes de M. Pascal Bertschy tirées de l'article intitulé: « Quand Bruxelles était un phare » (*La Liberté* du 17 janvier):

C'était le bon temps. L'Union européenne prenait son envol et, avec son avènement, le centre de l'univers se situerait désormais à Bruxelles. L'humanité assistait, le souffle coupé, à une superproduction grandiose. Du passé, l'Europe faisait soudain table rase. Elle cessait d'être un continent pour devenir un idéal, une cause, quelque chose comme le phare de la civilisation. [...]

C'était il y a vingt ans, autant dire l'Antiquité. Un monde meilleur s'ouvrait devant nous et il s'agissait d'en être, cela allait de soi. La Suisse y entra de façon naturelle, automatique, par l'intermédiaire de ses plus grands penseurs. Ces derniers parlaient, la main sur le cœur, au nom des grands principes. Grands patrons, banquiers, économistes, politiques, journalistes ou philosophes, ils avançaient des arguments imparables. [...]

Et puis, patatras! la Suisse organisa un référendum. [...] Son opinion, le peuple l'exprima. Ce ne fut pas la bonne. Dans leur majorité, les Suisses refusaient de gagner le nouveau paradis européen. [...]

Après quoi il fallut à tout prix démontrer au peuple et aux cantons qu'ils s'étaient lourdement trompés:

[...] *Du matin au soir le bon faisait la leçon au méchant. Lui expliquait que par sa faute, la Suisse offensait le bon sens et insultait l'avenir. Pire! Pour avoir emprunté le sentier marginal, la Confédération allait crever de solitude.*

Dans les débats à la télévision, carte géographique à l'appui, les journalistes montraient au public que la Suisse était devenue une île au cœur de l'Europe. Et qu'est-ce que c'est moche, une île!

En tout cas, ça l'était à l'époque. Or, en 2012, on redécouvre le charme des îles. [...] L'île helvétique, elle, fait aujourd'hui rêver bien des naufragés de l'euro – dont les Grecs pourtant riches en archipels. La déroute du navire européen est une mauvaise nouvelle pour tout le monde, c'est entendu, et nul ne peut s'en réjouir. Vu égoïstement de Suisse, pourtant, elle a un bon côté: ici, plus personne ne nous exhorte à entrer au pas de course dans l'UE. On ne nous casse plus les pieds au sujet de l'adhésion.

Et c'est d'un reposant, franchement dit, mais d'un reposant...

Une récente étude sur les prises de position de la presse vaudoise lors de la campagne en faveur de l'EEE a rappelé que *La Nation* fut le seul journal à marquer sa nette opposition à l'adhésion. Pour être complet, il faudrait aussi mentionner *Le Pamphlet* et *Suisse-Info*.

E. J.

Normes européennes

24 heures du 21 janvier publie sous ce titre une lettre de M. Jean-Pierre Jenni, habitant Daillens:

Je viens de faire l'acquisition d'une nouvelle brouette. Lors de la mise en œuvre de cet appréciable outil agricole, j'ai remarqué que son pneu unique portait, en regard de l'incontournable label CE, l'inscription « Not for highway ». En d'autres termes: « Ne pas utiliser sur autoroute ».

Utile recommandation, qui m'évitera l'inconscience de vouloir emprunter les voies rapides aux commandes de ma nouvelle acquisition. Je n'y aurais pas pensé.

Sainte Europe, protégez-nous!

Ph. R.

L'Avenir des Réformés

Sous ce titre¹, deux sociologues des religions, Jörg Stolz et Edmée Ballif, brossent un panorama de la situation des Eglises réformées en Suisse et des mesures prises par ces dernières pour réagir à la désaffection actuelle dont elles sont l'objet. Cet ouvrage fonde ses constats sur plusieurs enquêtes et sondages existants et sur des entretiens entre les auteurs et des responsables ecclésiastiques. S'agissant d'une méta-analyse, les risques des études sociologiques sont multipliés: des données récoltées par des méthodes très différentes sont comparées, les données brutes alimentant les statistiques ne sont pas publiées dans l'ouvrage, les données à disposition sont partielles et n'ont pas fait l'objet de récolte systématique. Enfin, malgré la volonté d'objectivité des auteurs, le biais subjectif transparait.

Malgré ces critiques, l'ouvrage, facilement accessible au profane, n'est pas dépourvu d'intérêt. Il rend compte de certaines évolutions sociologiques qui influencent fortement la fréquentation et la place des Eglises dans la société contemporaine et présente certaines réactions d'Eglises réformées, particulièrement allemandes, qui donnent des pistes à suivre... ou pas!

La présente recension assume pleinement son caractère subjectif et ne présente que quelques morceaux choisis. Par exemple, nous ne nous étendons pas sur les évolutions sociologiques lourdes (individualisation, défiance envers les institutions et remise en cause des valeurs, pluralisation religieuse) qui affectent profondément les Eglises réformées, en particulier dans les cantons où elles étaient majoritaires, il y a quelques décennies encore.

Nous avons été intéressé de voir que plusieurs études faisaient ressortir un clivage entre pasteurs et fidèles. Une étude allemande (citée pp. 55 ss) montre que

les personnes fréquentant le culte proviennent très largement de milieux aux valeurs traditionnelles, alors que les pasteurs sont plutôt «postmodernes». Il en résulte une inadéquation entre les attentes des fidèles envers les pasteurs (comportement et accent sur les activités traditionnelles du ministère) et les aspirations des ministres (remise en cause des traditions).

Les Eglises réformées ne sont que peu visibles dans l'espace public (pour 52% de personnes interrogées). Les pasteurs semblent moins optimistes puisqu'ils sont 82% à trouver l'Eglise pas ou peu visible (étude en Suisse allemande, p. 91). Les auteurs insistent sur le fait que le profil des Eglises protestantes est trop peu marqué. Par exemple, il est symptomatique que la forme d'adresse prédominante dans les campagnes de communication réformées est la question (p. 168): les Eglises ne disent pas ce à quoi elles croient; elles demandent aux gens ce à quoi ils croient!

En particulier, dans leurs actions sociales et diaconales, les réformés ne présentent pas en quoi leur action est le fruit de leur foi (par manque d'intégration dans la vie paroissiale, par volonté de délaissier ou minimiser l'enracinement chrétien face à la concurrence d'autres organisations caritatives). Il en ressort qu'une part importante des investissements (financiers et humains) des Eglises ne leur profite nullement en termes de renommée (pp. 108 ss).

Il est par ailleurs particulièrement piquant de lire le constat d'un auteur allemand (cité en p. 148) qui affirme que la résistance des pasteurs peut constituer un obstacle au développement de l'attrait des paroisses: «Si l'on veut atteindre durablement, par les cultes, de nouvelles catégories de personnes, il faut y consacrer plus de moyens financiers et de temps. Pour le collaborateur de l'Eglise, l'augmentation de la demande signifie

une augmentation de sa charge de travail, sans indemnisation.»

La première mesure des Eglises pour réagir à cette situation sociologique dramatique doit être d'engager une réflexion sur les caractéristiques essentielles des Eglises réformées (p. 119). Ce constat rejoint pleinement la critique posée par Pierre Glardon et Eric Fuchs² qui insistent fortement sur le fait que les Eglises ne peuvent se contenter de faire de l'événementiel et doivent urgemment clarifier leurs convictions profondes aux niveaux éthique et spirituel. Les membres des Eglises réformées ont aussi leur part de responsabilité dans les déboires que ces Eglises connaissent. On ne peut rejeter toute la faute sur des évolutions sociétales.

En particulier, il faut réaffirmer le culte comme élément central de la vie de l'Eglise (p. 140) en mettant l'accent sur les caractéristiques liturgiques réformées: en s'ouvrant à tout et n'importe quoi, on ne peut plus reconnaître dans le culte les formes élémentaires de la célébration réformée et c'est alors non seulement l'identité de la manifestation, mais celle de la communauté qui s'effrite (p. 145).

Un autre constat instructif concerne les attentes par rapport au culte. Selon une étude bâloise (citée p. 85), les réformés cherchent avant tout le ressourcement (48%), le soutien qu'apporte la communauté (36%), une rencontre avec Dieu (31%), mais seulement 21% (8^e position) souhaitent acquérir une meilleure compréhension de la Bible. Comment cela s'accorde-t-il avec la place souvent prépondérante de la prédication exégétique dans nos cultes et la portion congrue de la Cène eucharistique?

Si les auteurs sont réservés sur les fusions de paroisses (p. 182), souvent mal préparées et imposées «d'en-haut», ils présentent l'ouverture du libre choix de leur paroisse par les fidèles comme une voie pour dynamiser les Eglises (voie contestée car impliquant l'abandon au moins partiel du principe de territorialité). Le libre choix élargit le cercle du recrutement des bénévoles et permet à un fidèle déçu de sa paroisse de s'affilier à une autre plutôt que de quitter l'Eglise (p. 185).

La lecture de cet ouvrage nous incite à porter trois conclusions personnelles. La place des Eglises réformées dans la société a subi des mutations extrêmement importantes et rapides, dues à des évolutions sociologiques dans la population, mais également chez les pasteurs. Il s'agit

aujourd'hui d'en prendre acte, sans toutefois ni dramatiser la situation présente, ni embellir le bon vieux temps, ni occulter la part de responsabilité des autorités ecclésiastiques dans ce processus.

Dans cette situation dramatique, l'Eglise doit réagir et elle en a les moyens. Cependant, toute démarche purement marketing ne peut porter de fruit. Ce type de démarche, utile, doit s'accompagner d'un travail de fond, tant au niveau des Eglises (cantonales et Fédération des Eglises protestantes de Suisse, FEPS) que des paroisses, visant à clarifier les fondements de la foi, de l'éthique, de la liturgie et de l'ecclésiologie des réformés. En d'autres termes, l'Eglise doit d'abord clarifier ce qui constitue le cœur de son message, ce qui constitue sa spécificité: elle doit (se) rappeler les éléments essentiels du culte, son but et sa forme essentielle, au-delà des adaptations aux temps et aux lieux; elle doit être claire sur ses structures institutionnelles, ses processus de décision et sur la place qu'ont, dans sa vie, les ministères (pastoral et diaconal) et les laïcs (professionnels, bénévoles et fidèles). L'Eglise réformée vaudoise (EERV) a déjà entamé ce processus (par exemple les principes constitutifs), il reste encore beaucoup de chemin à faire et cela implique d'accepter de faire des choix et d'affirmer sa foi; deux vertus qui ne sont pas l'apanage du caractère vaudois!

Si nous nous arrêtons à ces considérations sociologiques et humaines, nous serions certainement découragés et inquiets pour l'avenir des réformés. Rappelons-nous que c'est Christ qui est la tête et le fondement de l'Eglise et qu'Il nous donne l'assurance qu'elle surmontera toutes les épreuves (elle en a d'ailleurs vu d'autres...) jusqu'à la fin du monde. Notre confiance placée dans le Christ et son Eglise nous donne le courage et la responsabilité de combattre pour l'Eglise réformée vaudoise qui en est l'expression pour nous ici et maintenant, tout en sachant que la forme et l'organisation actuelles de l'EERV ne sont pas inscrites pour l'éternité et que nous devons accepter et travailler à son évolution (*semper reformanda*) pour autant qu'elle reste fidèle à la mission reçue de son fondateur.

OLIVIER KLUNGE

¹ Ed. Labor et Fides, 2011, 250 p.

² *Turbulences*, Ed. Ouverture, 2011, pp. 18, 34, 83 et 98. Nous reviendrons sur cet excellent ouvrage dans un prochain article.

Cercle vicieux

Oui, certaines personnes ont l'âme malade; oui, des psychiatres de toutes obédiences les soignent; oui, les médicaments les soulagent.

Ces évidences une fois admises, on s'étonne cependant du spectacle mis en scène par les thérapeutes et les marchands spécialisés dans les maux psychiques. Que nous le voulions ou non, le «psy show» envahit nos vies.

«Les enfants ont de plus en plus besoin des psychologues», titrait il y a peu *Le Matin*. L'inverse est vrai aussi: les psychologues ont de plus en plus besoin de clients, qu'ils soient enfants, adolescents, adultes ou vieillards. L'offre et la demande dessinent un cercle vicieux. La démocratisation des études aidant, les Facultés produisent des psychologues à la tonne (ou des géographes, des sociologues, des historiens de l'art...). La psychologie est parfois le refuge de ceux qui ne savent que faire de leur intelligence et de leur bon cœur. Il faut bien que ces individus «bardés de diplômes» gagnent leur vie.

Le DSM (Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders), bible des

psychologues, dont la cinquième édition est en préparation, ne cesse de s'épaissir. La moindre manie, la moindre originalité, le moindre trouble, par exemple la timidité, y sont répertoriés comme des maladies.

Tout enseignant est prévenu: Dans une classe nouvelle, il risque accueillir un «hyperactif», un «dyslexique» ou un «dysorthographique», un élève atteint d'un «déficit d'attention», un autiste léger (syndrome d'Apsberger), un enfant disposant d'un «haut potentiel intellectuel» (hpi). A moins qu'il n'hérite d'un anxieux suivant une thérapie familiale avec ses parents fraîchement séparés, d'un boulimique, d'une anorexique, d'un toxicomane qui se scarifie, sans compter les obèses, les diabétiques, les asthmatiques...

A chaque classe, son lot de victimes prises en charge par des psychologues, des médecins et des infirmières scolaires, des orthophonistes, des logopédistes, des nutritionnistes ou des cellules de soutien psychologique. Que les bien-portants lèvent le doigt!

Les rayons des libraires débordent d'ouvrages où les spécialistes enseignent aux parents à «gérer» leurs enfants. Chacun a des conseils à donner, une expérience à transmettre, des présupposés théoriques à illustrer. Certains deviennent des vedettes médiatiques, qu'ils soient réputés «réacs» comme Aldo Naouri ou feu Super Nanny, ou «sympas», comme Boris Cyrulnik, Marcel Rufo et Isabelle Filliozat.

On plaint les parents qui, pour parvenir à éduquer leurs enfants, n'ont d'autre choix que de se plonger dans cette littérature pléthorique et contradictoire.

JACQUES PERRIN

Le Coin du Ronchon

Richesse attaquée par le Diable est à moitié pardonnée

Nos amis les journalistes ont décidé bien de la peine à digérer la démission de M. Philipp Hildebrand, ex-président du directoire de la Banque (abusivement dite) nationale suisse. D'habitude, on n'imagine pas les gens de presse en pincer pour un riche banquier. Mais là, c'est différent, car ce riche banquier a été attaqué par le Diable (le vrai, celui de l'UDC); il est donc devenu un personnage humain, avec ses qualités et ses défauts, mais qui mérite en tous les cas le respect.

Il a été victime d'une «chasse à l'homme», nous répète-t-on. Une *chasse à l'homme*, c'est quand le *chasseur* est un ennemi des journalistes, ou que l'*homme* est un de leurs amis. A ne pas confondre avec le cas où le chasseur est un journaliste: quand un «enquêteur» vedette du *Matin*, histrion glauque des bas-fonds neuchâtelois, mène un combat personnel quotidien contre un membre du gouvernement

de son canton, il ne s'agit pas d'une chasse à l'homme mais d'un exemple du rôle civique de la presse.

Dans le cas de M. Hildebrand, un des éléments caractéristiques de la *chasse à l'homme* était que les vilains qui l'ont accusé ont utilisé, nous dit-on, des adjectifs inutilement dépréciatifs, exagérément négatifs, au lieu de s'en tenir aux seuls éléments factuels. Ils ont même osé évoquer des éléments tels que son milieu social ou son habillement, qui n'avaient rien à voir avec l'affaire et qui ne servaient qu'à donner une image antipathique de sa personne. Autant de choses qu'un journaliste bardé d'éthique s'interdit de faire.

Pour un peu, on serait tenté de penser que M. Blocher a sauvé sinon l'emploi du moins l'honneur de M. Hildebrand, car ce dernier aurait encouru un opprobre public bien plus grand s'il avait été dénoncé par un politicien fréquentable.

LE RONCHON

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne